



Forum: Trucs en vrac

Topic: Obligation du Service FranceConnect ?

Subject: Re: Obligation du Service FranceConnect ?

Publié par: PtitJeanMimi

Contribution le : 27/06/2021 18:11:26

Citation :

Tayak a écrit:

Bonsoir PtitJeanMimi,

Il semblerait que le centre 602 en question ne soit pas géré par la sécurité sociale:

Citation :

La mutuelle MC602 (pour Mutuelle Complémentaire 602) est dédiée aux agents de la ville de Paris et de l'Assistance Publique. Elle a été créée en 1951 par des militants syndicaux, mais c'est en 1956 qu'elle est devenue la mutuelle des administrations parisiennes incluant la gestion du centre 602 de la Sécurité Sociale.

Bonsoir Tayak,

Merci pour cette précision. C'est effectivement le cas. Et s'ils ne sont pas gérés par la Sécu=Pas de compte Ameli possible... Alors avec France connect ou pas, ça ne change rien. Le souci est que dans la majorité des cas, les agents sont en Sécu+mutuelle dans le même centre. Et si ce centre est dans l'incapacité de fournir l'attestation...Le centre 602 n'est qu'un exemple, il y en a d'autres. Bref...

L'important est de pouvoir se procurer cette fameuse attestation d'une manière ou d'une autre (je parle bien-entendu d'une manière légale), centre de vaccination, médecin traitant...Pour mon cas, j'ai été vacciné sur mon lieu de travail par la Médecine du même nom, donc perso pas de souci. Ce qui d'ailleurs n'a pas empêché mon employeur de m'envoyer tout de même un mail avec les liens d'Ameli et France-connect...